Sud Collectivités Territoriales de Saint-Herblain
2 rue de l'hôtel de Ville 44800 Saint-Herblain

Saint-Herblain, le 25 novembre 2026

1ère déclaration Liminaire du syndicat SUD au CST du 25 novembre 2026
Prime annuelle

Mesdames Messieurs les élu·es, Mesdames Messieurs,

Vous nous avez fait part de votre volonté de lutter contre la précarité à Saint-Herblain.

Le syndicat SUD attire votre attention sur une injustice qui pénalise vos agent·es les plus précaires.

La Ville de Saint-Herblain attribue en deux temps à ses agent·es une prime annuelle de 1465,60 euros.

La première est versée sur la paye de fin novembre pour la période travaillée du premier mai au 31 octobre, la seconde fin juin pour la période travaillée du premier novembre au 30 avril.

Si l'octroi de cette prime n'est pas obligatoire et son mode d'attribution libre, elle apparait essentielle en ces temps de précarité grandissante.

Elle est également pour la Collectivité un argument de recrutement.

Malheureusement les plus précaires se trouvent défavorisé·es aussi sur ce plan-là, accentuant l'écart avec les (relativement) moins touché.es.

En effet, pour toucher chacune des deux primes, il faut avoir travaillé sur les deux périodes complètes, à temps plein ou à temps partiel (prime attribuée au prorata dans ce dernier cas).

Malheureusement, un agent en CDD dont le contrat commence le 2 mai ou le 2 novembre se retrouve privé de plus de 700 euros !

La Collectivité ne fait pas commencer les contrats à durée déterminée les premiers du mois quand ils tombent sur des week-ends ou des jours fériés.

Ainsi les agent.es contractuel·les dont le contrat débute en mai ou novembre sont systématiquement privés de prime !

Si les périodes de six mois étaient décalées d'un mois (par exemple octobre/mars et avril/septembre), beaucoup plus d'agent.es en CDD bénéficieraient de cette prime (puisque ces mois ne débutent pas par un jour férié).

C'est à se demander si les périodes choisies l'ont été dans cette perspective qui fait faire des économies à la Ville au détriment des plus précaires.

Pour les agent·es du CCAS une même prime de 1465,60 euros est intégrée au régime indemnitaire, divisée par douze et intégrée au salaire mensuellement.

Mais quoi qu'il en soit la Collectivité a toute latitude pour octroyer cette prime au prorata de la période travaillée aux agent·es en CDD (ainsi qu'aux nouveaux titulaires/stagiaires) qui n'auraient pas débuté leur contrat le premier mai ou le premier novembre.

C'est d'ailleurs le cas pour les temps partiels, pourquoi ne pas faire de même pour les périodes partielles ?

Le syndicat SUD revendique un octroi systématique de la prime mensuelle au prorata du temps travaillé sur chaque période d'attribution, afin de rétablir l'équité pour tous les agent·es, et que les plus précaires cessent de subir cette injustice qui les fragilise encore plus.

Il est inadmissible pour SUD en particulier et pour le bon sens en général que des agent.es soient privés à 100% d'une prime parce que leur contrat court sur 99% du temps requis pour la toucher.

La Collectivité ne doit pas faire d'économies sur le dos de ses agent·es les plus démuni·es.

Nous vous remercions.

Les élu-e-s SUD du CST

Sud Collectivités Territoriales de Saint-Herblain
2 rue de l'hôtel de Ville 44800 Saint-Herblain

Saint-Herblain, le 25 novembre 2026

2ème déclaration Liminaire du syndicat SUD au CST du 25 novembre 2026
ASA horaires atypiques et RDV médicaux

Mesdames Messieurs les élu·es, Mesdames Messieurs,

Le Syndicat SUD souhaite attirer votre attention sur deux chantiers importants à mettre en place à la Ville qui ont été repoussés par la précédente mandature en raison des élections municipales 2026.

Monsieur Driss SAÏD s'était engagé à retravailler sur une revendication qui nous tient à cœur depuis longtemps, la reconnaissance des horaires atypiques pour les agent·es travaillant régulièrement le samedi, engendrant une pénibilité qui s'accroit année après année.

Il est plus que temps que la collectivité planche sur le sujet, et c'est à vous qu'il incombe désormais de prendre le relais. A Nantes les agent.es bénéficient de compensations légitimes depuis plusieurs années à ce sujet.

SUD vous demande depuis la mise en place des 1607H cette compensation qui pourrait améliorer les conditions de travail de nombreux agent·es comme chez nos voisins nantais.

Parallèlement nous souhaitons que l'ASA pour RDV médicaux promise par la précédente mandature revienne sur le devant de la scène et soit mise en place au plus vite.

Sous l'égide de Monsieur SAÏD, les élu·es herblinois s'étaient engagé·es à octroyer l'équivalent de deux journées annuelles environ afin que les agent.es puissent aller à des RDV médicaux importants, notamment chez des spécialistes, sans que cela les prive de congés.

Le travail de construction et d'intégration de cette ASA n'a pas eu le temps d'être programmé et il semble être tombé dans les oubliettes.

Mesdames Messieurs les élu·es, nous souhaitons vous rencontrer au plus vite afin de relancer ces deux sujets d'importance pour les agent·es de la Ville afin d'améliorer par ces biais également leurs conditions de travail.

Le Syndicat SUD vous remercie pour la réponse que vous pourrez nous apporter dans l'intérêt des agent·es et du bon fonctionnement du service public herblinois.

Nous vous remercions.

Les élu-e-s SUD du CST

Sud Collectivités Territoriales de Saint-Herblain
2 rue de l'hôtel de Ville 44800 Saint-Herblain

Saint-Herblain, le 25 novembre 2026

3ème déclaration Liminaire du syndicat SUD au CST du 25 novembre 2026
Vote par correspondance élections professionnelles

Mesdames Messieurs les élu·es, Mesdames Messieurs,

La Ville de Saint-Herblain a demandé aux organisations syndicales de valider l'ajout de vote par correspondance de cinq agent·es dont la demande n'est arrivée en mairie que le lundi 16 novembre, dépassant d'un jour la date limite fixée au dimanche 15.

Ces agent·es avaient signé leur demande dans les temps impartis mais c'est le cheminement pour arriver sur le bureau de la DRH qui a été trop long, subissant les aléas du cheminement des courriers.

SUD a naturellement donné son accord afin que ces 5 agent·es puissent voter ainsi.

Mais la Ville nous a informé, à notre plus grande stupéfaction, que la CGT avait mis son véto en refusant que ses agent·es puissent voter par correspondance, arguant que cela n'entrait pas dans le cadre du protocole électoral.

Étonnamment d'ailleurs, le nom de ces cinq agent·es avait été demandé au préalable, mais la Ville avait justement refusé de les divulguer.

Le Syndicat SUD fait le maximum afin que tous·tes les agent.es puisse voter, il en va de notre crédibilité et du bon fonctionnement de notre démocratie locale. Les Syndicats ont un rôle majeur à jouer dans l'organisation des services en étant la passerelle entre les agent·es et les élu·es politiques ainsi que la Direction Générale.

Il est ahurissant que la CGT, sous un prétexte administratif ridicule, se permette d'attenter à la crédibilité du syndicalisme herblinois dans son ensemble, nous tirant une balle dans le pied.

Quel est son but ? Que le moins d'agent·es possible puisse venir voter afin de niveler les résultats du vote par le bas ? Un autre syndicat qui vient d'apparaitre a tenté de faire limiter l'amplitude horaire du vote le 10 décembre dans le but évident (quoi d'autre ?) d'augmenter leur pourcentage avec un nombre de sympathisant·es identique.

Dans les deux cas ces syndicats mettent des bâtons dans les roues des agent·es afin de limiter leur taux de participation, privilégiant ainsi leur intérêt personnel au détriment de celui des agent·es en particulier et du bon fonctionnement de l'équilibre démocratique interne en général.

Nous avons donc décidé de vous alerter toutes et tous de cette situation que nous trouvons aussi inadmissible que consternante en ces temps de grande précarité et de tensions sociales exacerbées.

La fonction publique est de plus en plus fragilisée, il est crucial qu'un maximum d'agent·es se rende aux urnes pour que les syndicats puissent défendre leurs intérêts et le service public en général, ainsi que ce statut de fonctionnaire qui est mis à mal depuis des années!

Nous demandons aux agent·es d'aller voter massivement le 10 décembre pour nous donner les moyens de préserver leurs conditions de travail et leurs santé.

Nous vous remercions.

Les élu-e-s SUD du CST

PS :

Suite à notre déclaration en ouverture de ce CST du 25 novembre, le Directeur Général des Services a déclaré qu'il prenait la décision de réintégrer ces 5 agent.es dans le vote par correspondance, et que cette décision était susceptible de faire l'objet d'un recours en cas de désaccord.

Comme SUD il a souligné l'investissement de ces agent.es pour voter et que cela était très important et positif.

Il a conclu qu'on pouvait supposer qu'en absence de cachet de la poste ces demandes avaient pu être envoyées dans les temps.

Nous remercions la Ville d'avoir fait preuve de bon sens.

Sud Collectivités Territoriales de Saint-Herblain
2 rue de l'hôtel de Ville 44800 Saint-Herblain

Saint-Herblain, le 25 novembre 2026

Déclaration Liminaire du syndicat SUD à la F3SCT du 25 novembre 2026

Mesdames Messieurs les élu·es, Mesdames Messieurs,

Le 25 novembre c'est la journée Internationale de Lutte Contre les VIOLENCES FAITES aux FEMMES

Les violences sont partout : Ce sont 230 000 femmes et filles qui sont victimes de viols ou tentatives de viols, près de la moitié d'entre elles étaient mineures au moment des faits.

Les violences ont lieu partout : dans la famille, dans les cercles amicaux, les espaces publics, les transports, les lieux d'étude et de sport, les établissements de soins, les lieux militants et les lieux de travail.

Au travail ce sont plus de 8000 viols ou tentatives qui ont lieu chaque année et un tiers des femmes subissent du harcèlement sexuel. Dans les établissements de soins, 45,1 % des patientes déclarent avoir subi des violences obstétricales et/ou gynécologiques.

Les femmes en situation de vulnérabilité sont encore plus exposées aux violences

Une femme en situation de handicap sur cinq a été victime de viol.

Les mères isolées qui élèvent seules leurs enfants subissent de plein fouet la précarité et des formes accrues de violences institutionnelles, économiques et intrafamiliales.

100 % des femmes sans abri ont subi un viol.

En France, en 2025, c'est encore plus d'un féminicide tous les trois jours commis par un conjoint ou un ex-conjoint. 21 % de ces femmes qui étaient âgées de plus de 70 ans ne sont pas prises en compte dans les enquêtes sur les violences conjugales. Près de 50 % des femmes victimes de féminicide avaient déjà signalé des violences avant le meurtre.

Et ce sont également plus de 900 femmes poussées, tous les ans, au suicide par des violences psychologiques ou du harcèlement par leur conjoint ou ex-conjoint.

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles, accompagner les personnels et permettre que les usagères soient accueillies dans les meilleurs conditions, c'est aussi le rôle du syndicat. Chaque agent·e ou usagère victime doit pouvoir s'exprimer et voir ses droits appliqués. Alors que les moyens budgétaires alloués à nos établissements et associations ne font que diminuer de la part du gouvernement et des tutelles, entravant ainsi nos conditions de travail et d'accueil, c'est le rôle du syndicat de se mobiliser dans l'unité pour inverser la vapeur et retrouver des moyens à la hauteur des besoins.

Ces violences ne sont pas une fatalité ! Elles doivent cesser !

Nous vous remercions.

Les élu-e-s SUD du CST